



> ÉDITORIAL

Karine Reverte,
directrice du CCAH

Parfois, souvent même, quelques chiffres ou actions concrètes, illustrent mieux que de savants discours les actions menées auprès des personnes

handicapées. Alors point de jargon médico-social aujourd'hui dans cet édito, aucun acronyme incompréhensible mais juste **le résultat de l'investissement des membres du CCAH en 2015.**

250 nouveaux projets
reçus et étudiés

129 projets accompagnés
et soutenus

17 171 136 € de subventions
accordées

3 655 travailleurs handicapés
d'ESAT ont bénéficié d'une
aide au départ en vacances

809 stagiaires formés par le CCAH dont
400 sur le thème de l'emploi et du
handicap

4 000 abonnés à la news-
letter du CCAH

Labellisation « **ACCESSIWEB NIVEAU
ARGENT** » de notre site www.ccah.fr

Un nouveau **PRIX
DU PUBLIC** à l'occa-
sion des Lauréats
du CCAH 2015

Nouvelle publication
« **HANDICAP ET AIDES
HUMAINES** » aux
Editions H

Des **ÉVÈNEMENTS** organisés en
collaboration avec les villes de Metz,
Grenoble et Caen

Actualités du CCAH > **pages 1 et 2**

Calendrier des prochaines formations > **page 2**

Bonnes pratiques > **page 3**

3 questions à Laurent Huyghe > **page 4**

Actualités du handicap > **page 5**

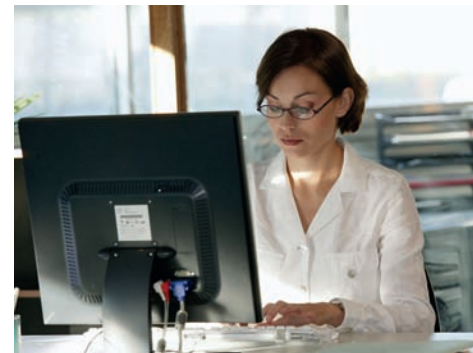
ACTUALITÉS DU CCAH

Être salarié et aidant

Lancement du nouveau Cahier du CCAH

Le CCAH lance un nouveau Cahier consacré aux salariés qui, au quotidien, accompagnent une personne en situation de handicap. La France compte plus de 8 millions d'aidant et parmi eux, près de la moitié, soit environ 4 millions, exerce une activité professionnelle.

Le CCAH a mené l'enquête auprès d'entreprises et de salariés aidants afin de recueillir leur témoignage et d'analyser leurs besoins. Or, si les entreprises ont bien un rôle à jouer pour faciliter la mission des aidants, beaucoup de progrès restent à accomplir. A ce jour, raconter son quotidien d'aidant sans avoir peur d'être jugé ou menacé dans son emploi semble encore une opportunité trop rarement offerte sur un lieu de travail. Des solutions peuvent toutefois être mises en œuvre par l'entreprise et parmi celles-ci, les facilités accordées aux salariés concernant l'aménagement de leur temps de travail ne sont pas à négliger. Prendre en considération la situation des



aidants et limiter le recours aux arrêts pour maladie représente un réel intérêt économique pour l'entreprise.

L'ouvrage montre également comment d'autres acteurs, notamment ceux de la protection sociale et du secteur associatif, se saisissent également de la question de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle en proposant des solutions concrètes de répit ou d'accompagnement des aidants.

Toute la collection des Cahiers du CCAH est gratuite et consultable sur

> www.ccah.fr

Les Lauréats du CCAH

La 7^e cérémonie des Lauréats du CCAH se déroulera lundi 23 mai à partir de 18 heures dans les salons de l'Espace CAP 15 à Paris.

Elle sera l'occasion de remettre les prix Lauréats dans chacune des catégories suivantes :

- Le prix « Changer le regard »
- Le prix « Changer la vie »
- Le prix « Changer les pratiques »
- Le prix « Soutenir la recherche appliquée »

Ces Lauréats auront été déterminés par un jury, co-présidé par Monsieur Xavier Dupont, Directeur des établissements et services médico-sociaux de la CNSA et Monsieur Laurent Huyghe, Président du CCAH, et composé de 30 personnes : représentants des organismes financeurs des projets sélectionnés et membres du CCAH, des associations adhérentes du CCAH, des partenaires et personnalités qualifiées du secteur.

Lors de la cérémonie, un Prix du public sera également décerné. 3 projets nominés pour leur engagement citoyen et leur inscription dans une démarche d'inclusion seront présentés par les porteurs de projet pendant l'événement. Le public votera pour désigner le Lauréat.

INSCRIPTIONS + INFORMATIONS

> www.ccah.fr

CALENDRIER

Prochaines formations

ACTION SOCIALE ET HANDICAP

05/04/2016

Les personnes handicapées vieillissantes

24/05/2016

Politique relative à la perte d'autonomie, du handicap à la dépendance : quelle convergence ?

26&27/05/2016

Quels droits et ressources

pour les personnes handicapées ?

EMPLOI ET HANDICAP

07/04/2016

Comment maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap ?

14&15/04/2016

Initiation à l'ergonomie de l'activité et ses apports dans la gestion du handicap

31/05/2016

Les achats aux secteurs protégé et adapté : un atout stratégique au service de vos politiques achats et RSE

03/06/2016

Sensibilisation au handicap psychique

06/06/2016

Troubles dys et emploi psychique

09/06/2016

Troubles dys et formation : quelles adaptations pédagogiques ?

09&10/06/2016

Structurer et piloter un dispositif handicap

14/06/2016

Intégrer et manager une personne en situation de handicap

Contact : valerie.chaillet@ccah.fr / 01 42 27 73 25



Les projets nominés :

Prix « Changer le regard »

- La résidence de tourisme adaptée Le Domaine du Hirtz (Wattwiller)
- Cover Dressing
- La halte-garderie La Maison de Pierre (Mérignac)

Prix « Changer la vie »

- Les Maisons de Crolles (38)
- L'IEM Christian Dabbadie (Villeneuve d'Ascq)
- Le Livret « Rebondir après un accident » - Association Comme les autres

Prix « Changer les pratiques »

- Etude sur les pratiques d'accompagnement en appartement de coordination thérapeutique menée par Cordia
- Le magazine « Pourquoi pas moi ? » - Onisep
- L'entreprise adaptée Log'ins - ARES

Prix « Soutenir la recherche appliquée »

- Composer avec Huntington - Association DingDingDong
- S'exprimer et se faire entendre - Advocacy France
- Mes amours, accès à la vie amoureuse et à la sexualité des personnes présentant une déficience intellectuelle – Université Lyon 2

Prix du public

- Le Phare des sourires (Marseille)
- L'agence de communication Aditcom (Paris)
- Jaccede.com

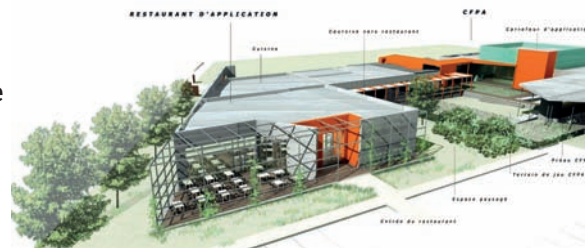
Un Centre de formation professionnelle adaptée pour des jeunes issus d'ITEP à Toulouse

L'association toulousaine pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes APEAJ accompagne des adolescents et de jeunes adultes vers la formation professionnelle au sein de deux Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP). Nombre des jeunes accompagnés, âgés de 16 à 20 ans, ont un parcours institutionnel, associé parfois à des hospitalisations psychiatriques et peuvent se retrouver en rupture scolaire et sociale. Aussi, l'APEAJ crée un Centre de Formation Professionnelle Adaptée pour leur permettre d'accéder à un emploi durable et à une vie sociale.

Ce projet, élaboré en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), proposera des filières de formation porteuses de débouchés sur les territoires de vie des jeunes stagiaires telles que la restauration, l'hôtellerie ou encore les services à la personne. Dès la rentrée 2016, 30 jeunes se verront proposer au sein d'un espace

dédié, un projet personnalisé de formation déclinant les actions de formation sur trois ans en alternance avec des stages en entreprise.

Chaque parcours de formation sera défini sur mesure et prendra en compte des adaptations en termes de rythmes et de temps de formation, de modalités pédagogiques, d'aménagement de l'environnement physique et de structuration de l'équipe pédagogique. Le stage en entreprise constituera un temps essentiel pour la transposition des apprentissages et donnera systématiquement lieu à un bilan d'évaluation et à un suivi formalisé par le stagiaire. Le tuteur d'entreprise participera pleinement à l'évaluation qui prendra en compte les exigences de l'entreprise. Un certificat de qualification professionnelle ou une attestation d'acquisition du geste professionnel sera remis à l'issue de la formation.



L'inscription du futur centre de formation dans le tissu économique local est garante d'une véritable inclusion sociale et professionnelle des jeunes accompagnés. L'ARS soutient fortement ce projet de création et souhaite faire du CFPA un lieu ressources régional pour la formation adaptée des jeunes en situation de handicap.

+ D'INFORMATIONS

CFPA APEAJ
3 rue Isabelle Eberhardt - 31200 TOULOUSE
Tél. : 05 61 47 46 60

> accueil-iteplouisbives@apeaj.com

« Mes amours », une recherche appliquée avec et pour les personnes présentant une trisomie 21

La recherche appliquée « Mes Amours : accès à la vie amoureuse et à la sexualité des personnes présentant une déficience intellectuelle » part d'un triple constat : la nécessité de promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie sociale par la vie en milieu ordinaire ; la reconnaissance progressive de la légitimité de l'aspiration de ces personnes à une vie amoureuse et sexuelle ; la multiplicité des obstacles auxquels elles se heurtent : manque d'information, vulnérabilité aux abus sexuels, célibat plus fréquent que dans la population générale, accès limité à la parentalité.

L'Université de Lyon 2 mène sur deux ans une recherche visant à développer les outils d'une éducation à la sexualité répondant à leurs besoins et aspirations. Pour contextualiser la recherche, les expériences nationales et internationales menées auprès de personnes présentant des déficiences intellectuelles seront recensées et analysées. Ensuite, sur la base d'un travail collaboratif réalisé avec

les personnes handicapées, des contenus de formation de formateurs seront élaborés pour l'animation de sessions d'éducation à la sexualité par des binômes professionnel/personne porteuse de trisomie 21. La recherche visera enfin à étudier l'impact de ces outils sur les connaissances des personnes porteuses de trisomie 21 et leurs sentiments relatifs à leur vie amoureuse et sexuelle ainsi que leur capacité d'autodétermination en la matière.

Divers livrables seront réalisés pour la diffusion des résultats de la recherche (publications, colloques, vidéos de sensibilisation, diffusion sur Internet). L'originalité de cette démarche tient au fait qu'elle concerne des personnes ayant une déficience intellectuelle vivant en milieu ordinaire et qu'elle intègre leur participation comme actrices dans la construction du programme de formation et dans sa mise en œuvre.

Cette recherche est soutenue par la FIRAH, tant financièrement que sur le choix du sujet et la méthodologie choisie.

Elle sera menée en partenariat avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), l'Université du Québec à Trois-Rivières (Canada), la Fédération Trisomie 21, le Centre de Référence des Anomalies du Développement (CHU de ST-Etienne), et le Centre Ressources Handicaps et Sexualités (CERHES) à Villeurbanne.



+ D'INFORMATIONS

Université Lyon 2 - ISPEF (Institut des Sciences et Pratique d'Education et de Formation)
Laboratoire Education, Cultures, Politiques
86 rue Pasteur - 69007 LYON
04 78 69 70 00

Laurent Huyghe → Président du CCAH

Laurent Huyghe est Président du CCAH depuis le 14 décembre dernier. Il est actuellement Directeur Action sociale, Ingénierie et Entrepreneurat social au sein du groupe de protection sociale HUMANIS.



Au regard de votre carrière professionnelle, quelle est aujourd'hui votre vision de l'action sociale ?

Le monde ne cesse de se transformer. Les dernières années se caractérisent par des bouleversements technologiques et des mutations sociétales qui affectent les conceptions du travail, les postures militantes, les pratiques professionnelles, les modes d'organisation et les équilibres de vie.

Projet de vie, accompagnement personnalisé, organisation du travail, économie numérique... jamais les institutions et leurs acteurs ne se sont révélés aussi dépendants de leur environnement juridique, financier, institutionnel, territorial et numérique.

Au cœur de ces mutations sociétales, concernés par les pratiques en transformation, les acteurs de l'action sociale doivent non seulement s'adapter aux évolutions de l'environnement mais aussi conduire un changement pour éclairer l'essentiel (leur raison d'être) et repenser leur modèle (philosophique, organisationnel et économique).

Les évolutions de l'environnement interrogent les pratiques professionnelles et leurs temps de réalisation. Jamais le temps passé ou offert n'a eu autant de valeur que dans le monde d'aujourd'hui : le monde du temps réel, de l'instantané. La vitesse est devenue un facteur d'utilité et de réussite, menaçant ainsi de marginaliser une partie plus importante de la population ou plus exactement de faire tomber dans la fragilité une partie plus importante d'individus. Comme le souligne Marc Benioff, le patron de Salesforce, « la vitesse est la nouvelle monnaie », ce à quoi Meg Whitman d'HP ajoute « le futur appartient au rapide ».

Autre élément de notre environnement : la valeur créée est plus faible et sa répartition moins équitable. Selon l'étude réalisée par l'ONG Oxfam pour l'ouverture de Davos : 62 personnes multimilliardaires sont aussi riches que les 50 % les plus pauvres de l'humanité, soit 3,6 milliards de per-

sonnes. La libre régulation n'aboutit pas aujourd'hui à un partage des richesses de l'humanité. Un rêve de réussite pour tous, c'est le gage de l'unité sociale et de la paix dans le monde. La situation actuelle construit l'indécence qui conduit à l'insupportable et fragilise les modèles de solidarités mis en place après-guerre.

La conduite du changement doit viser à favoriser la justice et l'utilité sociale et doit se concevoir en référence à des principes éthiques : un changement à penser et à mettre en œuvre.

L'action sociale doit redéfinir son utilité sociale, elle doit ajuster cette utilité aux besoins des populations et construire, au fil de l'eau des réponses apportées, un nouveau modèle économique. Repenser le modèle de la solidarité passe donc par une perception et une conceptualisation plus rapide des besoins et des réponses (plus souvent en coopération), par une meilleure utilisation des ressources disponibles mais aussi par un meilleur accès aux ressources indisponibles.

Aujourd'hui Président du CCAH, quelles orientations souhaitez-vous porter pour l'association au cours des prochaines années ?

Je prends aujourd'hui la Présidence du CCAH à un moment important pour la vie l'association. En effet, en décembre, le dernier Conseil d'administration de 2015 a voté à l'unanimité le nouveau plan stratégique du CCAH qui va se dérouler de 2016 à 2019. En tant que Président il est évident que je m'engagerai pleinement dans la réalisation de ce plan stratégique dont les fondements proviennent des orientations des deux plans pluriannuels précédents qui se sont succédé jusqu'à la fin de l'année 2015.

Les nouveaux axes de travail du CCAH, pour les quatre prochains exercices, visent à renforcer son rôle en mettant en exergue la force de la mutualisation de ses membres adhérents, en mettant l'associa-

tion au cœur de l'évolution du monde du handicap et en le positionnant comme un véritable partenaire de référence non seulement pour les régimes de retraite complémentaire, les associations du secteur du handicap, les mutuelles, les entreprises ou les comités d'entreprises, mais aussi pour les pouvoirs publics.

Le monde du handicap évolue et les besoins des personnes en situation de handicap également. Le CCAH devra s'attacher à promouvoir et soutenir des sujets et des projets porteurs de changement et d'innovation. Il devra diversifier ses modes d'action et de financement en ouvrant l'intervention de ses membres à des thématiques nouvelles et en suscitant des pratiques de financement jusqu'alors ignorées. Enfin le CCAH devra capitaliser sur toutes les actions développées et sur le résultat des expériences menées, y compris à l'international, pour les mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs du handicap.

Le CCAH se distingue depuis sa création par la singularité du regroupement en son sein d'organismes privés et associatifs. Comment percevez-vous aujourd'hui l'intérêt d'un tel espace de collaboration ?

Un tel espace de collaboration qui réunit des financeurs, tels que les Groupes de protection sociale, des entreprises, des comités d'entreprise et des mutuelles, et les grandes associations du secteur du handicap porteuses de projets, est un facteur de richesse mais aussi un facteur d'innovation à travers une dynamique collective.

Le CCAH a comme objectif premier de rassembler, de mutualiser les acteurs, les expertises et les moyens au service d'une action collective d'intérêt général.

La diversité de ses adhérents lui apporte une vision large et plurielle des enjeux sociétaux liés au handicap en créant des

espaces d'échange et de partage. En regroupant en un seul lieu ressources des acteurs engagés et complémentaires, le CCAH détient une force sans égale grâce à la mise en commun des moyens

de financement, des connaissances, des énergies et des expertises. Depuis 1971, l'intérêt d'un tel espace de collaboration n'est plus à démontrer et je suis certain qu'une démarche de cette

nature continuera à confier au CCAH un rôle d'accélérateur du changement, de facilitateur de l'innovation au bénéfice des personnes en situation de handicap.

ACTUALITÉS DU HANDICAP

■ Annonce du lancement d'une prochaine concertation sur la PCH

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, ont annoncé le lancement prochain des travaux visant à faire des propositions pour une meilleure équité dans l'attribution de la PCH.

Le groupe de travail et de concertation réunissant les associations représentatives des personnes handicapées membres du CNCPPH abordera notamment :

- l'aide à la parentalité, la possibilité d'ouvrir la PCH au-delà de 75 ans, la mise en commun de la PCH en mutualisant cette aide entre plusieurs personnes lorsque les besoins sont similaires ;
 - la mise en place d'un recours subrogatoire, recommandé par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'administration en 2011 (IGA) ;
- Les premières conclusions de ce groupe de travail et de concertation sont attendues pour septembre 2016.

■ Reconnaissance des travailleurs indépendants handicapés

Le décret du 28 janvier 2016 d'application de la loi Macron du 7 août 2015 acte le fait que les travailleurs indépendants handicapés sont pris en compte dans l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Concrètement les structures de 20 salariés et plus peuvent répondre partiellement (dans la limite de 50 % maximum) à leur obligation d'emploi par le recours à des contrats avec des travailleurs indépendants handicapés. Auparavant, ce recours n'était pas comptabilisé dans les Unités bénéficiaires (UB) des entreprises.

Pour l'UPTIH, l'Union Professionnelle des Travailleurs Indépendants Handicapés, cette mesure économique est une victoire qui permet d'inciter les entreprises soumise à l'OETH à faire davantage appel aux compétences des travailleurs indépendants handicapés.

■ Le colloque santé de l'Unapei se déroulera les 28 et 29 avril 2016 à Paris.

Cet évènement mettra en lumière, à travers des exemples concrets, les leviers d'actions coordonnées des secteurs médico-social et sanitaire pour réduire les ruptures d'accès aux soins aux lourdes conséquences pour les personnes handicapées intellectuelles, cognitives et psychiques.

■ Appel à projet Agirc-Arrco

Le GIE Agirc-Arrco s'est appuyé sur l'expertise du CCAH pour la conception et l'organisation de son appel à projets « Accompagner les personnes en situation de handicap psychique vers l'emploi ». Les projets qui ont été transmis sont actuellement en cours d'étude et les résultats seront communiqués courant mai 2016. Cet appel à projet permettra le soutien de un ou deux porteurs de projets expérimentaux ou d'essaimage dans la limite d'une enveloppe globale de 70 000 €.

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRIC - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP



LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -
MASFIP - MCDEF - MGEN - MIP - MNH -
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAE - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -
FAF - FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE
CROIX-MARINE - FÉDÉRATION DES APAJH
L'ADAPT - ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS - UNISDA

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE
ET GAZIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP - SNCF

7, rue Treillard
75008 Paris
Tél. : 01 42 27 78 51
Fax : 01 44 40 44 05
contact@ccah.fr